



## **COMPTE - RENDU DE SEANCE**

### **COMMUNE DE JEU-LES-BOIS** **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2018**

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11*

*Nombre de Conseillers en exercices : 9*

*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9*

Le 19 février deux mille dix-huit à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 9 février 2018

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, LELONG Annabelle, VERITÉ Claire, FRESNEDA Virginie, STROUPPE André, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry REGINAUD Benoît

Secrétaire de séance : Claire VERITÉ

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2018**

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Organisation scolaire pour la rentrée 2018
- 2- Emprunt achat immeuble 15 place Bellevue
- 3- Tarifs salle des fêtes
- 4- Devis CITEOS
- 5- Questions diverses

#### **06. ORGANISATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018**

**Vu** le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

**Vu** la position exprimée par les parents d'élèves au travers du sondage effectué faisant état de :

- ⇒ **24.5% pour la Semaine de 4 jours** avec les horaires suivants : 9h-12h / 13h45-16h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ⇒ **13.5% pour la Semaine de 4 jours et demis avec les TAP** soit :
  - Lundi, jeudi : 9h-12h / 13h45-16h45

- Mardi, vendredi : 9h-12h / 13h45-15h15
  - Mercredi : 9h-12h
- ⇒ **54% pour la Semaine de 4 jours et demis sans les TAP avec un changement d'horaires** soit :
- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h15
  - Mercredi : 9h-12h
- ⇒ **8% sans opinion**

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 15 février 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour la semaine de 4,5 jours (sans les TAP)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la Semaine de 4 jours et demis pour la rentrée scolaire 2018-2019 sans les TAP avec un changement d'horaires** soit :
  - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h15
  - Mercredi : 9h-12h
- Indique que cette décision sera soumise pour acceptation au Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale de l'Indre avant le 23 février 2018

## **07. EMPRUNT ACHAT IMMEUBLE 15 PLACE BELLEVUE**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « Achat de l'immeuble 15 place Bellevue », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00 € (*prix de l'immeuble négocié à 37 500.00 € + frais et taxes*)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes offres de crédits décide à l'unanimité de retenir l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale,

### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
 Montant du contrat de prêt : 40 000,00 EUR  
 Durée du contrat de prêt : 9 ans  
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2027**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.  
 Montant : 40 000,00 EUR  
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date  
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,03 %  
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 100,00 EUR

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

#### **08. TARIFS SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de revoir les tarifs de la salle des fêtes puisque désormais celle-ci pourra être louée en soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants à l'unanimité :

Désignation	Tarifs 2018 à compter de ce jour
Habitants de la commune en semaine (lundi – mardi – mercredi – jeudi)	80 €
Personnes extérieures à la commune en semaine (lundi – mardi – mercredi – jeudi)	160 €
Habitants de la commune week-ends et jours fériés (vendredi – samedi - dimanche)	150 €
Personnes extérieures à la commune week-ends et jours fériés (vendredi – samedi - dimanche)	230 €
Association de la Commune	1 location gratuite par an
Caution	250 €

#### **09. DEVIS CITEOS**

Le conseil Municipal accepte de faire poser huit prises illuminations pour l'installation des décorations de Noël sur les mâts existants de l'éclairage public par l'entreprise CITEOS pour un montant de 1 840.00 € HT soit 2 208.00 € TTC.

**Questions diverses :**

- Le devis de l'entreprise MOREAU pour la pose de films opaques sur les vitrages intérieurs de l'école est accepté pour un montant de 292.50 € HT soit 351.00 € TTC
- Le devis de Monsieur Patrick PLANCOULAIN Diagnostiqueur immobilier demeurant à SAINT-VAURY (creuse) pour effectuer le dépistage du RADON est accepté pour un montant de 408.03 € HT soit 490.00 € TTC. Il est précisé que ce dépistage ne pourra se faire qu'à partir du mois de septembre 2018.
- Messieurs André STROUPPE, Christian BOUQUET (titulaires) et Pierre VERRET (suppléant) ont été désignés en représentation de la commune de JEU-LES-BOIS au sein du syndicat d'aménagement du Bassin de la Bouzanne en prévision de la création d'un syndicat mixte sur le bassin versant de l'Indre pour l'exercice de la compétence GEMAPI
- La course Cycliste « LE POINCONNET –LIMOGES METROPOLE 2018 » passera sur la commune le samedi 10 mars 2018. 20 signaleurs ont été recrutés pour assurer la sécurité

Le secrétaire de Séance,  
Claire VERITÉ

Le Maire,  
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,